

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 19 décembre 2016

Compte-rendu affiché le : 20 décembre 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2016

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elu : Claude GOURRIER

Membres présents à la séance : M RANTONNET, Mme PETIT, M LAVERLOCHERE, M GOURRIER, M CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, M BONNEMAN, M DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, M ROUX, M SADOT, Mme D'HONNEUR, M CORTIAL, M TREMBLEAU, Mme BARBET, M GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, M KRETZSCHMAR, Mme FAÿ, M GUIBERT, Mme JAMBON, M RIVIER

Membres représentés : Mme QUIBLIER, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mme REY, Mme PRUNARET, Mme RODAMEL, Mme POULARD, M GUILLON,

Membre absent : Mme SANTOS-MALSCH,

**OBJET : RECENSEMENT 2017 : CREATION DE VACATIONS D'AGENTS
RECENSEURS**

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoir : 7

Nombre de votants : 32

Nombre de pour : 32

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161219-Delib2016-12-10-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

RECENSEMENT 2017 :
CREATION DE VACATIONS D'AGENTS RECENSEURS
Délibération n°2016-12-10

Comme chaque année, la commune est chargée du recensement de la population conformément aux décrets n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population et n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population.

Les enquêtes de recensement sont effectuées par des agents recenseurs recrutés par la commune et placés sous la responsabilité d'un coordonnateur communal.

Pour l'année 2017, les opérations de recensements se dérouleront du 19 janvier 2017 au 25 février 2017.

Compte-tenu de la population estimée à recenser sur le territoire de la commune pour l'année 2017, je vous propose de recruter deux agents recenseurs en vacation.

Par délibération du 17 décembre 2015, il avait été fixé le dispositif de rémunération suivant :

- 3,20 € brut par feuille de logement remplie,
- un forfait de 120 € pour les frais de transport,
- un taux horaire au tarif du SMIC horaire pour chaque heure de formation
- un forfait de 120 € à l'issue de la mission de recensement sous la condition de bonne réalisation de la mission.

Les modalités et conséquences financières de ces dispositions seront prévues et votées au budget primitif 2017.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir créer deux postes de vacataires pour assurer le recensement de la population en 2017 de fixer les modalités de leur rémunération.

Vu l'avis des membres de la Commission Ressources Humaines du 05 décembre 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de créer deux postes de vacataires pour assurer le recensement de la population en 2017

FIXE leur rémunération comme suit :

- 3,20 € brut par feuille de logement remplie,
- un forfait de 120 € pour les frais de transport,
- un taux horaire au tarif du smic horaire pour chaque heure de formation,
- un forfait de 120 euros à l'issue de la mission de recensement sous la condition de bonne réalisation de la mission.

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161219-Delib2016-12-10-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE LE PRÉSENT
RAPPORT À L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
FAIT A FRANCHEVILLE LE 19 DECEMBRE 2016**



**MICHEL RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE**

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161219-Delib2016-12-10-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2016
Date de réception préfecture : 20/12/2016